

PREFET DU GARD

Sous-Préfecture d'Alès

Pôle Développement Durable
Affaires Foncières

COMMUNE DE BRANOUX LES TAILLADES

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES

Des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire sont ouvertes dans la commune de BRANOUX LES TAILLADES, par arrêté préfectoral suite à la demande présentée par la commune de BRANOUX LES TAILLADES en vue de la régularisation de l'emprise du Chemin de l'Abétrix.

Pendant une période de 26 jours consécutifs, du lundi 20 octobre 2014 au vendredi 14 novembre 2014 inclus, le dossier restera déposé en mairie pour être tenu à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux (du lundi au vendredi de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00). Les observations des intéressés seront consignées sur des registres d'enquête, elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur domicilié en mairie de BRANOUX LES TAILLADES et seront annexées auxdits registres.

Les personnes intéressées autres que le propriétaire, l'usufruitier, les fermiers, les locataires, ceux qui ont des droits d'emphytéose, d'habitation ou d'usage et ceux qui peuvent réclamer des servitudes, sont tenus de se faire connaître à l'expropriant, dans un délai d'un mois à partir de la date de publication et d'affichage de cet avis, à défaut de quoi elles seront, en vertu des dispositions finales du troisième alinéa de l'article L 13.2 du code de l'expropriation, déchues de tous droits à l'indemnité.

M. Michel SALLES, retraité France Télécom, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire par le Tribunal Administratif de Nîmes. En cas d'indisponibilité de ce dernier, M. Etienne MERCON, major de gendarmerie retraité, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant. Le commissaire enquêteur recevra personnellement les observations des intéressés à la mairie de BRANOUX LES TAILLADES :

**le lundi 20 octobre 2014 de 09 h 00 à 12 h 00
le vendredi 14 novembre 2014 de 14 h 00 à 17 h 00.**

Le commissaire-enquêteur rendra son avis, sur le projet au Sous Préfet d'Alès dans le délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête. Son rapport et ses conclusions seront tenus à la disposition du public pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête en mairie de BRANOUX LES TAILLADES et en Sous-Préfecture d'Alès.

Si les résultats de l'enquête le permettent, le projet sera déclaré d'utilité publique par arrêté préfectoral en vue de l'expropriation des terrains nécessaires à la réalisation du projet.

Le Sous-Préfet,

signé : François AMBROGGIANI